



Objectif Employeur

Pro-Vélo

**Mesurer
la politique cyclable
de mon établissement**

Questionnaire d'autodiagnostic

1. Pilotage et stratégie

Afin de développer l'usage du vélo dans votre établissement, il est nécessaire d'élaborer un plan d'action, des indicateurs et un pilotage de votre démarche pro-vélo. Cette stratégie se compose de :

- **un diagnostic initial** des habitudes de transport des salariés (pratiques, besoins, freins...) à partir de questionnaires ou consultations, à la fois pour les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels
- **un plan d'action** avec des indicateurs et des objectifs, permettant une évaluation et une révision régulière
- **une personne référente ou pilote « vélo »**, identifiée par les collaborateurs sur le site, qui anime la démarche

Ces **trois actions sont obligatoires** pour pouvoir labelliser votre site «employeur pro-vélo».

Certains employeurs (>50 personnes sur un même site) ont l'obligation d'élaborer un « plan de mobilité employeur » (si la négociation annuelle obligatoire n'aboutit pas à un accord) et de le transmettre à leur collectivité locale.

Les questions suivantes portent sur le pilotage et la stratégie mobilité du site de votre établissement. Si votre établissement est multisites, vos réponses devront concerner uniquement le site que vous avez enregistré pour ce compte.

1.1.1 Avez-vous nommé une personne référente pour développer l'usage du vélo pour votre site (animation, suivi des actions...) ? ★

Oui, elle est identifiée par le personnel, et son rôle est formalisé dans sa fiche de poste ou par une lettre de mission

Oui, elle est identifiée par le personnel, mais son rôle n'est pas formalisé

Non

1.1.2.A Avez-vous réalisé un diagnostic des mobilités ou un plan de mobilité employeur incluant le vélo (ex. Plan de Déplacement Entreprise ou Administration) pour votre site ? ★

Oui

Non

1.1.2.B Avez-vous formalisé un plan d'action pro-vélo (communication, animation, intervention de réparateurs, mise à disposition de vélos, stationnement...) ? ★

Oui

Non

1.1.2.C.1 Avez-vous défini un ou plusieurs indicateurs sur l'usage du vélo par votre personnel pour votre site (exemples : part modale, distances parcourues, taux d'utilisation du stationnement vélo...)?

Oui

Non

.....

1.1.2.C.2 Si oui, assurez-vous un suivi de ces indicateurs sur l'usage du vélo ?

Oui, chaque année (ou plus fréquemment)

Oui, mais moins d'une fois par an

Non

1.1.2.D Prévoyez-vous un budget chaque année pour la mise en œuvre de la politique mobilité vélo et de son plan d'action ?

Oui, ce budget vélo est formalisé

Oui mais ce budget vélo n'est pas formalisé par une décision de la direction

Non, mais le budget formalisé porte globalement sur la mobilité (et comprend parfois des actions pour le vélo)

Non, il n'y a pas de budget formalisé dédié à la mobilité durable ou au vélo

1.1.3 Pour votre site, un objectif de part modale vélo a-t-il été défini ? (La part modale correspond au nombre de déplacements réalisés à vélo par rapport au nombre total de déplacements domicile-travail et/ou professionnels)

Oui

Non

1.1.4 Comment s'exprime l'engagement de la direction (responsable du site, membres des COMEX ou CODIR, managers...) sur la démarche pro-vélo du site ?

La direction communique plusieurs fois par an sur le vélo comme moyen de déplacement

Plusieurs membres de la direction se déplacent régulièrement à vélo

Pas d'action particulière à signaler

1.2.1 Communiquez-vous en l'externe sur l'engagement pro-vélo de votre site ?

Témoignage dans les médias (articles, interviews...) ou dans votre secteur d'activité (fédération professionnelle, groupe...)

Mention du vélo dans vos offres d'emploi ou de stage

Présentation de votre politique pro-vélo sur votre extranet, votre site internet ou les réseaux sociaux

Pas de communication externe spécifique au vélo

1.2.2 Faites-vous appel à des prestataires ou fournisseurs utilisant le vélo (coursiers, livraisons, artisans...)?

Oui, de façon régulière

Oui, ponctuellement

Non

1.2.3 Echangez-vous chaque année avec les parties prenantes suivantes, spécifiquement au sujet du vélo ?

Avec votre collectivité locale

Avec un réseau ou club d'employeurs

Avec une association vélo locale (du réseau FUB par exemple)

Pas d'échange avec des parties prenantes sur le vélo

2. Communication et motivation

Une communication régulière et diversifiée, dans sa forme et son fond, incite à oser le vélo, changer ses habitudes et amplifier les bonnes pratiques. Communiquer sur l'usage du vélo peut être réalisé par :

- **la mise à disposition d'informations** (guide spécifique vélo, pages intranet, affichage sur le site...),
- **l'envoi régulier de messages** (mail, lettre d'information...),
- **l'organisation d'activités** (défi mobilité...) ou
- **l'animation d'une communauté** permettant de s'entraider et d'échanger des conseils.

Pour qu'un site soit labellisé pro-vélo, la communication doit au moins porter sur les bienfaits de la pratique du vélo et sur les aspects sécurité.

L'incitation passe aussi par des mesures financières comme le Forfait Mobilités Durables dont la mise en place n'est pas obligatoire mais néanmoins fortement conseillée (le FMD consiste en la prise en charge par l'employeur, facultative et exonérée, des frais de transports domicile-travail pour le covoiturage, le vélo, les tickets de transports en commun à l'unité...s'ajoutant au remboursement de la moitié de l'abonnement aux transports en commun).

2.1.1 Mettez-vous à disposition des membres du personnel un guide de sensibilisation sur la mobilité vélo ?

Oui

Non

2.1.2 Communiquez-vous au moins 2 fois par an sur la démarche pro-vélo du site ? ★

Oui

Non

.....

2.1.2.A Si oui, sur quels thèmes communiquez-vous auprès de votre personnel pour inciter à la pratique du vélo ?

Bienfaits

Sécurité

Autres thèmes (lutte contre le vol, aides locales, entretien du vélo...)

2.1.2.B Informez-vous les nouvelles personnes devant venir sur le site (recrutement, prestations régulières, fournisseurs) sur les possibilités d'accès et de stationnement vélo (plans, messages envoyés..) ?

Oui

Non

2.1.3.A Avez-vous une communication ou des mesures ciblées (type de trajet, métier spécifique...) pour inciter à l'utilisation du vélo, qu'il s'agisse d'intermodalité (combinaison de plusieurs moyens de transport comme train+vélo ou covoiturage+vélo) ou de report modal vers le vélo (remplacement d'un moyen de transport par le vélo) ?

Oui

Non

2.1.3.B Proposez-vous un accompagnement personnalisé (ou en petit groupe) pour inciter au report modal vers le vélo ?

Oui, chaque année (ou plus fréquemment)

Oui, mais moins d'une fois par an

Non

2.2.1 Avez-vous mis en place un système de communication (espace de discussion, temps conviviaux...) entre membres du personnel se déplaçant ou souhaitant se déplacer à vélo ?

Oui

Non

2.2.2.A Avez-vous mis en place le Forfait Mobilités Durables en incluant le vélo (prise en charge facultative par l'employeur des frais de transports domicile-travail autres que la voiture individuelle) ?

Oui

Non mais c'est en cours de négociation

Non

.....

2.2.2.C Si oui, quel est le montant annuel de votre Forfait Mobilités Durables (FMD) ?

Au montant maximal de l'exonération (200€/an pour les employeurs publics ; 500 € pour les employeurs privés, voire 600 € si cumul du remboursement de la moitié de l'abonnement aux transports en commun) ou au-delà

En dessous du montant maximal de l'exonération

2.2.3 Avez-vous mise en place d'autres incitations financières que le Forfait Mobilités Durables (réductions pour l'achat d'un vélo, fourniture d'équipement, entretien des vélos...) ?

Oui

Non

2.4.1

Organisez-vous au moins une fois par an une activité sur le thème du vélo (par exemple : temps de partage ou de convivialité sur le vélo, atelier de réparation, une conférence...), autre qu'un défi mobilité ?

Oui

Non

2.4.2

Participez-vous à un défi mobilité pour votre site ?

Il s'agit d'une période dédiée (en général un semaine ou un mois, proposée par la collectivité locale) pour inciter à se déplacer autrement en constituant des équipes et en essayant d'autres modes de transport (vélo, en commun, autopartage...).

Oui, tous les ans

Oui, mais pas tous les ans

Non

3. Services

Comme n'importe quel véhicule, un vélo s'entretient et se répare, pour pouvoir toujours compter sur lui et apprendre à surmonter les petits contretemps comme une crevaison. Vous pouvez **contribuer à développer la «vélonomie»** (contraction de vélo et autonomie) de vos équipes, pour renforcer la fiabilité et le plaisir de se déplacer à vélo en :

- **mettant à disposition des outils**
- **faisant intervenir un prestataire pour l'entretien ou la réparation** (action obligatoire dans le cadre du référentiel employeur pro-vélo)
- **organisant des séances d'essai**
- **mettant à disposition une flotte de vélos...**

3.1.1.A Mettez-vous à disposition un jeu d'outils (pompe, kit crevaison, clefs, huile, pied d'atelier...) pour l'entretien et la réparation des vélos de votre personnel ?

Oui

Non

3.1.2 Faites-vous intervenir un prestataire (vélociste, association) pour l'entretien des vélos de votre personnel ? ★

Oui, chaque année

Oui, mais pas tous les ans

Non

3.2.1 Mettez-vous à disposition du personnel une flotte de vélos ?

Oui, pour les déplacements professionnels

Oui, pour les déplacements domicile-travail

Oui, pour les déplacements domicile-travail et professionnels

Non

3.2.2 Organisez-vous des séances d'essais de vélo ou d'équipements ?

Oui, chaque année

Oui, mais pas tous les ans

Non

4. Sécurité

Le sentiment d'insécurité est l'un des premiers freins à l'utilisation du vélo. Pourtant, rouler à vélo sans crainte et en améliorant sa sécurité, ça s'apprend ! **Avec des formations alliant conseils théoriques et mises en pratique, l'employeur peut agir pour améliorer la sécurité sur les trajets domicile-travail ou professionnels.** La distribution de kits de sécurité et l'analyse des risques et des accidents contribuent aussi à la sécurité au travail.

Pour assurer ses obligations en matière de sécurité au travail, l'employeur doit mettre en place des mesures de prévention et une analyse des risques. C'est pourquoi la tenue de formations pour la pratique du vélo au quotidien et un suivi spécifique de l'accidentalité vélo sont 2 critères obligatoires pour pouvoir être labellisé employeur pro-vélo.

4.1 Organisez-vous des formations sur la conduite vélo (exemples : théorie en salle de réunion, e-learning, parcours en selle en conditions réelles ou dans un espace sécurisé...) ? ★

Oui, chaque année

Oui, mais pas tous les ans

Non

4.2 Distribuez-vous des kits de sécurité pour le vélo (éléments réfléchissants, lumières, pinces à pantalon...) ?

Oui

Non

4.3 Effectuez-vous un suivi spécifique de l'accidentalité à vélo (trajets domicile-travail et/ou professionnels) : comptabilisation et analyse, repérage des endroits accidentogènes et échange avec la collectivité, actions de prévention, proposition d'itinéraires alternatifs... ? ★

Oui

Non

5. Equipements

Le vol de vélo est un des principaux freins à son usage. C'est pourquoi il est nécessaire que votre site soit équipé d'un stationnement vélo pratique, sûr, confortable et...capacitaire pour que chacun puisse attacher son vélo.

Sur le site internet du programme, vous trouverez un guide vous expliquant ce qu'est un bon espace de stationnement pour les vélos. Le matériel doit en particulier être de type arceau pour permettre d'attacher à la fois le cadre et une roue (évités les pince-roues ou râteliers). La mise en place d'un dispositif de stationnement répondant aux exigences du programme, est un critère obligatoire pour obtenir la labellisation Employeur Pro-Vélo.

De plus, **encourager l'usage du vélo c'est libérer de l'espace sur votre site**, car sur une place de stationnement automobile on peut attacher 6 à 8 vélos!

Des équipements complémentaires comme des casiers, un vestiaire ou des douches améliorent le confort de la pratique du vélo.

5.1.1 Votre site est-il pourvu d'équipements pour stationner les vélos ? ★

Oui, et le mobilier est entièrement de type arceau, qui permet d'attacher en même temps le cadre et une roue

Oui, et le mobilier est de type râtelier ou pince-roue (partiellement ou totalement), permettant d'attacher une roue, mais pas le cadre (ou pas de mobilier dans l'espace de stationnement)

Non, notre site n'est pas pourvu d'équipements de stationnement vélo

5.1.2 Si oui, quelles sont les caractéristiques de votre (ou vos) espace de stationnement vélo ?

Abrité

Avec accès contrôlé ou surveillé

Eclairé

Aucune de ces caractéristiques

5.1.3 Si oui, votre (ou vos) espace de stationnement vélo est-il saturé ?

Non

Oui, en permanence ou presque

Oui, mais seulement à certaines périodes

suite page suivante

5.2.1 Si oui, depuis l'entrée du site, le parcours à suivre jusqu'à l'espace de stationnement vélo comporte-t-il un des éléments suivants ?

Une signalisation (panneau, fléchage sur les murs ou la parte du local...) ou un marquage au sol (fléchage, ligne, figurines...)

Une séparation physique du flux de voitures (bordure, barrière, cheminement dédié)

Plus de 2 obstacles obligeant à mettre pied à terre (barrière, porte, escalier), ou une forte pente (>10%)

Pas de signalisation ou de séparation physique

5.3.1 Votre site est-il équipé de vestiaires accessibles au personnel se déplaçant à vélo ?

Oui

Non

5.3.2 Votre site est-il équipé de casiers permettant au personnel venant à vélo de ranger des affaires ?

Oui

Non

5.3.3 Votre site est-il équipé de douches accessibles au personnel se déplaçant à vélo ?

Oui

Non